

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 06 JUIN 2016**

Date de convocation : 02/06/2016

Date d'affichage : 13/06/2016

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil seize, le lundi 06 juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Delphine ROULLEAUX, et Monsieur Sébastien DUPARD.

**Excusés :** Monsieur Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Claude CARAU COUVREUR (qui donne procuration à Mme Maryvonne LEFRANÇOIS). **Absentes :** Mesdames Lydie OSMOND et Vanessa FINEL.

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie GUESNON.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 02 mai 2016 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

I. CLSH - ALSH :

- a) création de poste pour missions de direction et de coordination des activités périscolaires ;
- b) tarifs ALSH été 2016.

II. Cabinet médical : réaménagement intérieur du cabinet et de la salle d'attente du Dr PLUT.

III. Travaux accessibilité : compte-rendu de la rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France et travaux à réaliser.

IV. Travaux voirie - point à date (logement, local 14 rue Saint Pierre).

V. Commune nouvelle : projet de charte.

VI. Tirage au sort des jurés d'assises année 2017 - communes regroupées de Saint-Lô 2.

VII. Questions diverses.

## I - CLSH - ALSH :

- a) création de poste pour missions de direction et de coordination des activités périscolaires ;

Monsieur le Maire rappelle que le poste de directrice de l'accueil collectif de mineurs est assuré par un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi ; ce contrat arrivera à échéance le 15 décembre prochain. Monsieur le Maire précise que ce contrat avait fait l'objet d'un renouvellement (convention Etat - commune), compte tenu de l'entrée en formation BP JEPS Loisirs Tous Publics de l'agent. Monsieur le Maire souligne que cet agent a réussi à dynamiser et à relancer le CLSH.

A l'aube de la fusion avec Saint-Lô Agglo, il paraît évident que l'organisation des temps d'activités périscolaires, actuellement une compétence de la communauté de communes, reviendra à la commune. Est-ce opportun d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation territorial de 1<sup>e</sup> classe ?

Monsieur le Maire fait part de l'évaluation des besoins annuels : ALSH 773 heures, jours d'entretien 28 heures, animation TAP 260 heures, coordination 140 heures, soit un total pour l'animation 1201 heures ; reste 208 heures cantine, et 104 heures garderie ; soit un total annuel de 1513 heures, soit un durée hebdomadaire de 32.95' heures.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS suggère d'augmenter les heures de coordination, car 140 heures lui semblent trop peu. Monsieur Daniel VILLECHALANE y est favorable. La commission des affaires scolaires va poursuivre sa réflexion sur l'aménagement des postes et proposera une solution au conseil.

- b) tarifs ALSH été 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de valider les tarifs de l'ALSH pour cet été. Il précise que les tarifs sont indiqués à la semaine et par enfant ; si la 1<sup>e</sup> semaine et la 2<sup>e</sup> semaine (hormis pour le mini-camp) sont moins onéreuses c'est qu'elles ne comportent que trois jours de centre. L'inscription en juillet se fait à la semaine complète - la matinée, l'après-midi ou toute la journée.

**Tarifs 2016 à la semaine par enfant : JOURNEE - MATIN OU APRES-MIDI**

TARIFS SI	1 enf.	2 enf.	3 enf.	1 enf.	2 enf.	3 enf.
1 <sup>o</sup> SEMAINE	42€	41€	40€	21€	20€	19€
2 <sup>o</sup> SEMAINE	75€	74€	73€	-	-	-
Mini-camp						
2 <sup>o</sup> SEMAINE	42€	41€	40€	21€	20€	19€
3 <sup>o</sup> SEMAINE	74€	73€	72€	39€	38€	37€
4 <sup>o</sup> SEMAINE	74€	73€	72€	39€	38€	37€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

La soirée des inscriptions au CLSH « l'îlot Pirates » aura lieu le mardi 21 juin prochain à 18h30 en mairie.

*Monsieur François OSMOND entre en séance (21h25).*

*Madame Delphine ROULLEAUX entre en séance (21h50).*

## II - CABINET MÉDICAL : RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CABINET ET DE LA SALLE D'ATTENTE DU DR PLUT

Monsieur Michel LEGOUPIL présente un devis des Artisans Décorateurs pour le réaménagement du cabinet médical. Compte tenu du montant des travaux (11300 € TTC), le conseil municipal est favorable à ce réaménagement sous réserve d'y associer financièrement le locataire. Monsieur le maire est chargé de rencontrer le Docteur PLUT pour évoquer sa participation éventuelle au coût des travaux ou l'augmentation de son loyer inhérente aux travaux d'amélioration du cabinet.

## III - TRAVAUX ACCESSIBILITÉ : COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE ET TRAVAUX À RÉALISER

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre le 20 mai dernier avec Monsieur FOUCAMBERT, Architecte des bâtiments de France, et Monsieur Michel LEGOUPIL pour évoquer les projets d'accessibilité.

Eglise : rampe tout le long de l'édifice, présence d'un palier, muret de 40 cm sur le béton désactivé, 2 mains-courantes, 1,60 mètre de pilasse au mur.

Mairie : reprise de la rampe actuelle, prolongement en U, en béton désactivé.

Les projets ont été adressés à Monsieur FOUCAMBERT pour avis, avant de déposer la demande de déclaration préalable de travaux.

## IV - TRAVAUX VOIRIE - POINT À DATE (LOGEMENT, LOCAL 14 RUE SAINT PIERRE)

### Local sis 14 rue Saint Pierre

Monsieur le Maire présente au conseil une première esquisse du projet d'aménagement commercial : une partie tabac presse avec comptoir, avec un aménagement complémentaire pour une extension d'activité. Les sœurs DOLOUE souhaitent que la commune leur fasse une proposition de bail commercial. Selon le notaire, ce bail sera à lier avec l'activité « jeux tabac presse ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut escompter 17000.00 € au titre du contrat de territoire.

Monsieur le Maire présente un devis de MESNIL SYSTEM' pour effectuer le diagnostic amiante de l'immeuble (avec 6 prélèvements) d'un montant de 500.00 € HT, obligatoire avant le début des travaux. Il convient d'ajouter 3 prélèvements pour l'ancienne bâtisse à détruire. Monsieur le Maire suggère de faire diagnostiquer le bâtiment de l'extérieur en ruines. Le conseil y est favorable. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de MESNIL SYSTEM'.

Monsieur le Maire propose aux membres de la commission travaux de participer à la présentation du projet avec l'architecte le mercredi 15 juin prochain à 18h00.

### Logement 9 rue de Kergorlay

Monsieur le Maire fait part d'une demande des locataires de changer le receveur de douche et la faïence ; ils souhaitent que la commune fournisse les matériaux et ils réaliseraient les travaux. Monsieur le Maire présente deux devis de fournitures : 439.20 € TTC pour le receveur et la porte

pivotante ; 177.85 € TTC pour la faïence. Le conseil municipal y est favorable.

### **Logement 02 rue André Osmond**

Monsieur Michel LEGOUPIL signale au conseil que les locataires l'ont interpellé sur leurs factures élevées d'électricité.

### **V - COMMUNE NOUVELLE : PROJET DE CHARTE**

Monsieur le Maire distribue la dernière version de charte élaborée conjointement par les membres des groupes de travaux ; il précise que ce projet de charte a été soumis au service de la préfecture pour avis.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal pour entériner la charte et délibérer sur la création de la commune nouvelle aura lieu le 27 juin prochain à 20h00.

### **VI - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES ANNÉE 2017 - COMMUNES REGROUPÉES DE SAINT-LÔ 2**

Le conseil municipal procède au tirage au sort des personnes qui constitueront la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour les communes regroupées. Le canton n°23 de Saint-Lô 2 compte 17 jurés, dont 9 jurés pour Saint-Lô 2, 2 jurés pour Bourgvallées et 6 jurés pour les communes regroupées de Baudre, Canisy, Carantilly, Dangy, La Barre de Semilly, La Luzerne, Le Mesnil Herman, Quibou, Saint Ébremond de Bonfossé, Sainte Suzanne Sur Vire, Saint Martin de Bonfossé, et Soulles. Un nombre de noms triple du nombre fixé dans l'arrêté préfectoral n°309-15 du 12 mai 2015 doit être tiré au sort, soit 18 personnes.

### **VII - QUESTIONS DIVERSES**

#### **Anniversaire**

Monsieur le Maire fait passer le mot de remerciement de Mme LE BARILLER.

#### **Indemnités des élus**

*Monsieur Michel LEGOUPIL, intéressé à l'affaire, quitte la séance.*

Monsieur le Maire informe le conseil que, depuis plus de 9 mois, Monsieur Michel LEGOUPIL, conseiller municipal délégué, supplée l'absence de Monsieur Jackie JOUANNE, Maire adjoint, et qu'il souhaiterait à ce titre dédommager Monsieur Michel LEGOUPIL de son investissement en augmentant quelque peu son indemnité. Il précise qu'il n'a pas retiré à date les délégations de Monsieur Jackie JOUANNE, actuellement en convalescence, tant que celui-ci ne lui aura pas manifesté ses volontés. Le retrait de délégation supputerait que Monsieur le Maire prenne un arrêté en ce sens, et qu'ensuite le conseil municipal délibère sur le maintien ou non de l'adjoint à son poste.

Le conseil est favorable à la révision de l'indemnité.

Monsieur le Maire précise que l'indemnité de conseiller municipal délégué doit être puisée dans

l'enveloppe indemnitaire globale constituée du total des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice, soit pour la commune, 2889.11 € bruts.

Vu les articles L.2123-20 et R.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),  
Vu l'article L.2123.20 du CGCT qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de deux adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2014 fixant les indemnités des élus,

Considérant la suppléance du 1<sup>e</sup> adjoint exercée par un conseiller municipal délégué,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, avec effet au 07/06/2016,

- de minorer les indemnités du 1<sup>e</sup> adjoint et de les porter à 4.50% de l'indice 1015 (soit 171.07€, barème des traitements au 1<sup>e</sup> juillet 2010) ;
- d'augmenter les indemnités du conseiller municipal délégué qui supplée le 1<sup>e</sup> adjoint et de les porter à 11.50% de l'indice 1015 (soit 437.17€, barème des traitements au 1<sup>e</sup> juillet 2010).

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

(article 78 de la loi 2002-276 du 26 février 2002 - art L.2123-20-1 du CGCT)

Population : 1066 habitants

(article L.2123-23 du CGCT)

1. Montant de l'enveloppe globale : 2889.11 €
2. Indemnités allouées :
  - a) Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité maximale autorisée (en % de l'indice 1015)	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
Maire : Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT	43 %	39.50%

- b) Adjoints au maire avec délégation (art. L2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Indemnité maximale autorisée (en % de l'indice 1015)	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
1 <sup>e</sup> adjoint : Monsieur Jackie JOUANNE	16.5%	4.50%
2 <sup>e</sup> adjoint : Madame Maryvonne LEFRANÇOIS	16.5%	11.50%

- c) Conseillers municipaux délégués (art. L2123-24-1-III du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Indemnité maximale autorisée (en % de l'indice 1015)	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)
1 <sup>e</sup> conseiller municipal délégué	Indemnité comprise dans	11.5%

Michel LEGOUPIL	l'enveloppe maire et adjoints	
2 <sup>e</sup> conseiller municipal délégué Madame Claude CARAU COUVREUR	(dans enveloppe maire et adjoints)	4.5%
3 <sup>e</sup> conseiller municipal délégué Monsieur François OSMOND	(dans enveloppe maire et adjoints)	4.5%

*Monsieur Michel LEGOUPIL rentre en séance.*

### **Terrains rue Éléonore de Faudoas**

Monsieur le Maire rappelle le projet de vente de parcelles sises rue Éléonore de Faudoas. Il propose de réserver un des terrains qui conviendrait au projet de construction de plain-pied à une famille de Canisy. Le terrain étant viabilisé, il propose un prix d'acquisition à 45 € le mètre carré. Le conseil y est favorable.

### **Prévention de la Caisse Locale Groupama**

Monsieur François OSMOND informe le conseil que Groupama, via son service Prévention, peut aider les enseignants à l'organisation du cycle de formation A.P.E.R. (Attestation de la Première Education à la Route). Madame Maryvonne LEFRANÇOIS va en informer la directrice de l'école. Monsieur François OSMOND rappelle que la Caisse Locale peut également participer à l'acquisition de défibrillateurs.

### **Modification du PLU**

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil que la 2<sup>e</sup> phase de modification du PLU a été lancée. Ne s'agissant pas d'une révision simplifiée, il y aura une enquête publique, et à ce titre, il a sollicité le président du tribunal administratif de Caen pour désigner un commissaire enquêteur.

### **Animathèque**

Monsieur le Maire et plusieurs élus ont assisté à l'assemblée générale de la médiathèque qui en fait était une AG de l'association « Animathèque ». Une confusion est apparue au cours de cette réunion lorsque la présidente de l'association a exprimé sa volonté de faire une scission entre la médiathèque et l'association « Animathèque ». Pour les élus présents, cette scission n'est pas envisageable puisque ces deux activités sont d'intérêt communautaire et très liées entre elles. L'éventuel retour de la compétence médiathèque au 1<sup>er</sup> janvier 2017 vers les communes n'a pas encore été étudié.

### **Agenda**

Porte-ouvertes du Centre de Secours de Canisy : samedi 11 juin de 14h00 à 17h00.  
Comice Agricole : vendredi 17 juin à Dangy

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35.

Le Maire, les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Jackie JOUANNE	
Maryvonne LEFRANÇOIS	
Daniel VILLECHALANE	
Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	
Vanessa FINEL	